

Nouveaux pauvres, nouvelles politiques

Nicolas Duvoux

Université Paris Descartes – Centre de recherches sur les liens sociaux.

Mots-clés : Pauvreté – Politiques publiques – Politiques d'emploi.

Depuis trois décennies, la pauvreté est redevenue une réalité structurelle dans la société française. Si la société salariale des Trente Glorieuses pouvait envisager de l'éradiquer, le chômage de masse et la flexibilité de l'emploi ont conduit au développement d'une forte précarité dans la société contemporaine. Cet article étudie les transformations objectives de la pauvreté en insistant particulièrement sur leur relation avec le marché du travail. Dans un deuxième temps, sont abordées les réponses institutionnelles qui ont accompagné la précarisation du salariat.

Les formes de traitement institutionnel de la pauvreté sont liées à une évolution considérable de ce phénomène depuis plusieurs décennies. Depuis les années 1970, la pauvreté a diminué de moitié en France, mais elle a aussi changé de nature. Cet article fait le point sur les deux questions sociales (chômage et pauvreté laborieuse) qui touchent la société française contemporaine. Il aborde les transformations de la pauvreté et de ses représentations, d'une part, et les politiques mises en œuvre dans ce domaine, d'autre part. Il insiste particulièrement sur l'interaction entre politiques publiques et marché du travail. Depuis la fin des années 1970 mais, surtout, depuis 1988 et l'instauration du revenu minimum d'insertion (RMI), l'idée d'insertion et ses évolutions offrent sans doute le meilleur repère pour comprendre comment le fait social de la nouvelle pauvreté a été pensé et traité. L'insertion vise à restaurer la dignité des cibles des politiques publiques par des instruments (formation, accès aux soins, contrat, etc.) susceptibles d'assurer la participation des populations vulnérables à la société. Le rétrécissement du périmètre de l'insertion à l'emploi et son remplacement par l'activité comme troisième terme des dispositifs [revenu de solidarité active (RSA)] mettent en lumière le rôle central de l'articulation entre emploi et politiques de solidarité. En effet, les nouvelles politiques de solidarité trouvent leur origine dans la crise de l'emploi apparue il y a une trentaine d'années. Cet article évoque les transformations objectives de la pauvreté et ses représen-

tations dans la société française, ainsi que l'ambiguïté des réponses apportées à ce phénomène.

Les nouvelles formes de pauvreté

Les décennies 1980 et 1990 ont successivement été marquées par l'apparition de deux phénomènes sociaux majeurs. Dans la première moitié des années 1980, le phénomène de la pauvreté, considéré jusque-là comme marginal et ayant vocation à être éradiqué par le progrès social, redevient important dans la société française. Pour la première fois depuis l'après-guerre, la pauvreté est une réalité de masse qui ne se limite plus aux populations qui en étaient traditionnellement les victimes, à savoir les personnes âgées. En effet, en lien avec des évolutions profondes du marché du travail et des configurations familiales, des situations de déprise par rapport à la société – celle des chômeurs ou des familles monoparentales –, sont apparues et se sont multipliées, suscitant des créations institutionnelles et de nouvelles représentations. Au cours des années 1990 se développe très rapidement une pauvreté laborieuse. Conçus comme des palliatifs temporaires, les dispositifs d'assistance sont pérennisés et se consolident progressivement, à tel point que les évolutions ultérieures fixeront un agenda de réformes conforme à celui des pays ayant des systèmes de protection sociale à dominante résiduelle.

Le retour de la question sociale

À partir de la seconde moitié de la décennie 1970, la crise de l'État social a engendré une « nouvelle pauvreté » (Paugam, 1991) dont la société française a progressivement pris conscience dans les années 1980. Il convient tout d'abord de prendre la mesure de l'effet de la crise sur le monde du travail social. Pour la première fois, des individus jugés « normaux » émargeaient dans les bureaux de l'aide sociale alors que les populations qui fréquentaient ces institutions dans les décennies précédentes étaient souvent considérées comme marginales ou « inadaptées » pour reprendre une terminologie de

l'époque. Les individus appartenaient au sous-prolétariat parfois dénommé « quart-monde ». Le choc collectif a été à la hauteur de la régression que la « crise » avait ouverte. Dans le champ de l'assistance, au cours de ces mêmes années 1970 les professionnels remettent en cause ce qu'ils considéraient comme le « cercle vicieux de l'assistance ». Dès avant que la crise ne fasse sentir tous ses effets et que la création du RMI ne révèle une pauvreté jusque-là cachée, les intervenants sociaux ont cherché à sortir du face-à-face avec leurs « clients » et à nouer des relations plus étroites avec divers partenaires institutionnels. Les liens du travail social avec le mouvement ouvrier se sont progressivement distendus. À l'instar d'autres professions, l'idéologie qui soutenait les professionnels du travail social a brutalement perdu de sa force. Dans le même temps, des minima sociaux spécifiques étaient créés pour subvenir aux besoins de populations particulières (1). Dans le champ du handicap, la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées a donné à l'insertion une première forme de consécration institutionnelle. Dans le cadre d'une recherche de renouvellement, d'un dépassement des initiatives individuelles et de l'assistance, l'insertion s'impose donc dans les années 1980, consacrée par le RMI en 1988. Prise de stupeur face à la résurgence d'une misère à grande échelle et nourrissant un sentiment de fragilité croissant jusque dans les couches les plus intégrées, la société française se mobilise alors largement. L'attention médiatique portée au phénomène marque ainsi un tournant de la conscience collective. La pauvreté fait figure de mauvaise conscience dans ces années de conversion au libéralisme économique. La création des « Restos du cœur » témoigne d'un élan qui dénie au politique toute prise effective sur cette question. Le mouvement associatif contribue ainsi de manière décisive à transformer la nouvelle pauvreté en problème public. Les grands mouvements caritatifs, tel ATD-Quart Monde, fondés pour représenter ceux qui restent à la marge du progrès économique et social, conduisent des expérimentations locales qui leur permettent d'innover. Elles y trouvent aussi et peut-être surtout l'occasion de définir un langage susceptible de légitimer à nouveau le recours à l'assistance comme traitement de la pauvreté. L'accord des différentes sensibilités concernées, hauts fonctionnaires, acteurs associatifs, chercheurs, se fait sur la notion d'« insertion ».

Le 1^{er} décembre 1988, le Parlement adopte, à la quasi-unanimité, le RMI, dispositif inédit dans le paysage institutionnel français. En tant qu'allocation,

le RMI innove au regard des autres minima sociaux par son universalité (2) : il n'est pas conçu comme un nouveau dispositif catégoriel, à l'instar du minimum vieillesse, du minimum invalidité ou de l'allocation de parent isolé. Parallèlement, l'allocation doit ouvrir le droit à une participation sociale des individus les plus en difficulté. L'insertion constitue donc un objectif et non un préalable au versement de l'allocation. Cette option est admise à l'issue d'un débat parlementaire où l'idée de faire jouer la responsabilité de l'allocataire – dominante dans le projet initial – est supplantée par celle d'un droit supplémentaire. Très vite, l'importance du RMI dans le paysage institutionnel et social français va se manifester. Quantitativement d'abord, le nombre d'allocataires dépasse les projections les plus pessimistes. Le RMI fait littéralement apparaître des hommes, souvent isolés, hébergés par des connaissances, durablement éloignés du marché du travail. Il fait prendre la mesure d'une précarité cachée, d'une marginalité oubliée par les grandes bureaucraties de l'État-providence, des écueils de la protection par les droits issus de la participation au marché du travail. Qualitativement ensuite, le RMI va très vite devenir le marqueur de l'ambition sociale française. Même si le pays est en retard par rapport aux autres pays européens, l'ambition affichée dans l'insertion et l'innovation du contrat d'insertion – échange d'engagements entre la collectivité et l'allocataire – ouvrira la voie au développement d'un ensemble de droits pour les personnes « exclues », tout au long des années 1990. Les politiques accordent aux personnes, et non plus à des catégories abstraites et générales, des droits à la santé notamment, poursuivant en cela la rupture opérée par l'insertion avec les politiques sociales traditionnelles. La loi de lutte contre les exclusions de 1998 consolide le socle de droits accordés aux personnes exclues du marché du travail. En 1999, la couverture maladie universelle est instaurée ; la prestation permet l'accès au soin, le remboursement des soins, prestations et médicaments à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie. Ce dispositif a remplacé la couverture « carte santé » qui était du ressort des départements et assurait jusqu'alors les mêmes prestations.

Cette dernière loi marque l'aboutissement législatif d'une décennie placée sous le signe de la compassion et qui culmine lors de la campagne présidentielle de 1995 avec l'installation du thème de la « fracture sociale » sur le devant de la scène. La « question sociale » et « l'exclusion » font alors l'objet de réflexions intenses pendant que le secteur

(1) En 1976, l'allocation de parent isolé (aujourd'hui RSA socle majoré) est créée ; en 1984, l'allocation spécifique de solidarité pour les chômeurs en fin de droits apparaît. Enfin, le revenu minimum d'insertion est instauré en 1988.

(2) Cette « universalité » est néanmoins relative, puisque les étrangers qui ne sont pas encore stabilisés en France, les demandeurs d'asile, les détenus et les jeunes adultes âgés de moins de 25 ans sont exclus du dispositif.

associatif, organisé par l'État, prend en charge une part de plus en plus importante, non seulement de la mise en œuvre, mais également de la conception du droit. Depuis la publication de l'ouvrage de Pierre Bourdieu *La misère du monde* qui met en avant l'idée de « souffrance sociale », c'est-à-dire de souffrance psychique d'origine sociale, jusqu'à la loi de lutte contre les exclusions de 1998, en passant par le rapport d'Antoine Lazarus et d'Hélène Strohl, *Une souffrance qu'on ne peut plus cacher*, publié en 1995 et qui met l'accent sur les souffrances croisées des pauvres et de ceux qui doivent leur venir en aide sans pouvoir transformer la société, la décennie tout entière est placée sous le signe d'une mise en forme compassionnelle des problèmes sociaux (Fassin, 2006). La France se penche de manière approfondie sur son modèle social, se refusant à abandonner l'espoir placé dans l'idée d'insertion comme s'il lui fallait exorciser la crainte de l'avènement d'une société à deux vitesses entre « *insiders* » et « *outsiders* » dont certains avaient prédit qu'elle remplacerait le clivage entre capital et travail. En lieu et place de cette société duale, c'est bien plutôt un continuum de vulnérabilité qui continue à s'étendre, jusqu'à produire une « *déstabilisation des stables* » (Castel, 1995). Néanmoins, il est *a posteriori* frappant de constater que les termes qui avaient conduit au développement de l'État-providence sont également utilisés pour les problèmes sociaux : ceux d'une question sociale qui concerne l'ensemble de la société, tout entière impliquée dans les processus d'expulsion d'un certain nombre de ses membres. Cependant, cette mise au jour et ces analyses des situations d'exclusion ont également pour effet de déconnecter les analyses de la pauvreté des inégalités entre les classes sociales (Béland, 2007), souvent au profit d'une analyse des inégalités intracatégorielles, et ainsi favoriser la vision, en partie trompeuse, d'une « moyennisation » de la société. Il a fallu attendre les années 2000 pour que les sociologues se penchent de nouveau sur les clivages entre classes sociales dans la société contemporaine (Chauvel, 2001). En réalité, les situations d'exclusion ou de désaffiliation sociale sont rattachées à des dimensions d'inscription sur le marché du travail et dans la stratification sociale.

Les nouvelles formes de pauvreté et la pauvreté laborieuse

Depuis plusieurs décennies, la France est caractérisée par un taux de chômage élevé. En comparaison, c'est surtout le chômage de longue, voire de très longue durée, qui la singularise et qui engendre une très forte angoisse vis-à-vis de la perte d'emploi.

Ce problème est bien connu. Le chômage n'a pas empêché la pauvreté de décroître jusqu'au début des années 2000. Sur une génération, la pauvreté a diminué de moitié. En effet, la montée en puissance du système des retraites notamment a permis de compenser l'augmentation de la pauvreté des actifs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. La pauvreté a commencé à remonter, d'abord chez les actifs dont majoritairement les chômeurs ou les travailleurs en sous-emploi. Les effets du manque d'emploi sur le risque de pauvreté sont connus : d'abord parce que le chômage diminue les ressources de l'individu ainsi que ses relations et sa santé. La capacité de l'État social français à réduire le risque de pauvreté des chômeurs – comme de la population dans son ensemble d'ailleurs – est importante, de l'ordre de 50 %, mais moins cependant que celui du Danemark par exemple qui, à un niveau de dépenses sociales équivalent, parvient à diviser par trois le nombre de chômeurs pauvres – comme le nombre de pauvres dans la population.

À côté du chômage, le sous-emploi se révèle être tout aussi important. Concernant environ 6 % des actifs en France, ce qui situe le pays dans la moyenne européenne (Ponthieux, 2010), il est peut-être encore plus révélateur des nouveaux déséquilibres et des nouvelles précarités. La perspective du progrès qui faisait tenir la société industrielle, déjà fragilisée par le chômage, achève d'être brisée par la multiplication des cas de déclassement intergénérationnel (Peugny, 2009). En effet, on assiste au développement, parallèlement au chômage de longue durée, d'un chômage récurrent, très différent du premier, lié au développement de la précarité de l'emploi. Les maux de l'organisation dominante du système social français, dont le chômage de longue durée, n'ont pas disparu. Ils se conjuguent cependant désormais avec ceux d'une organisation très différente où règnent les emplois précaires, de faible qualité, peu rémunérateurs et n'assurant aucunement l'intégration sociale de ceux qui les occupent. Le chômage récurrent, typique des pays anglo-saxons, s'est développé sans que le chômage de longue durée n'ait été résorbé. La précarisation de franges importantes de la population situées en marge d'un salariat intégré, qui reste la forme sociale dominante (en 2008, le contrat à durée indéterminée représentait 77,7 % des salariés) (3), affecte la société bien au-delà des formes radicales de déclassement que le chômage de longue durée illustre. Néanmoins, en termes de flux, c'est-à-dire d'embauches réalisées au cours d'une année, les contrats dits « atypiques » sont aujourd'hui largement

(3) Voir Chevalier F. et Mansuy A., 2009, « Une photographie du marché du travail en 2008. Résultats de l'enquête Emploi », *INSEE Première*, n° 1272. L'indicateur du stock de contrats typiques peut être relativisé de deux manières, d'abord en rappelant que la précarité sur le marché du travail se mesure mieux par les flux de nouvelles embauches que par le stock; en montrant ensuite que l'indétermination des contrats peut être le support d'une précarisation des salariés.

dominants. En fait, non seulement le volume d'emploi par rapport à la population active a changé mais aussi – et peut-être surtout – la forme de la relation d'emploi – plus flexible et plus précaire – et le rapport au travail exigeant plus d'autonomie, d'adaptabilité et de mobilité des salariés. Le développement de la concurrence internationale et les externalisations au sein des grands groupes ont conduit à un appauvrissement de la condition des salariés peu ou pas qualifiés, en volume d'emploi mais aussi du point de vue des conditions de travail. Ces évolutions sont en interaction avec les politiques publiques évoquées ci-après, à la source du développement de la pauvreté laborieuse. Trois facteurs principaux peuvent être dégagés pour expliquer le développement et la persistance de cette pauvreté laborieuse : le développement des bas salaires horaires, les faibles durées du travail et les emplois instables (L'Horty, 2008).

La pauvreté a commencé à remonter depuis quelques années, d'abord chez les actifs dont majoritairement les chômeurs ou les travailleurs en sous-emploi (6 % des actifs). Le nombre de travailleurs pauvres augmente désormais très rapidement. Leur nombre est passé de 1,55 million en 2003 à 1,89 million en 2006, sans doute plus de 2 millions aujourd'hui. Les travailleurs pauvres comptent, pour l'essentiel, de l'augmentation de la pauvreté depuis 2004 (de 12,7 % à 13,2 % de la population). Ils sont concentrés dans certains secteurs : hôtellerie, restauration, commerce, nettoyage. Ils sont beaucoup plus significativement embauchés par le biais des agences d'intérim que les autres salariés et sont, en grande majorité, dans des emplois à temps partiel ou dans des emplois de courte durée, ou les deux. Même si les femmes ne représentent pas la majorité des « travailleurs pauvres » (4) proprement dit, dans la mesure où la pauvreté n'est pas calculée en France sur une base individuelle mais sur celle du ménage d'appartenance de l'individu, elles occupent la plupart des emplois offrant de faibles rémunérations. Un accident familial suffit souvent à les plonger dans la pauvreté. La vulnérabilité des familles monoparentales atteste de la profondeur de ces évolutions. Si elles ne représentent que 7 % des familles, elles composent 20 % des ménages pauvres. Leur exposition au risque de pauvreté est trois fois supérieure à celle des autres compositions familiales. Ces familles cumulent les effets de l'instabilité sur le marché du travail et des relations dans la sphère privée. L'absence d'un service public de la petite enfance les enferme dans des situations de solitude souvent dramatiques. Dans un ouvrage récent, Denis Clerc dresse le portrait-robot

de cette nouvelle pauvreté : « *Stéphanie, 30 ans, a une fille de 7 ans, mais doit l'élever seule car le père est parti. S. est titulaire d'un BEP de secrétariat et occupe un emploi de femme de ménage dans une maison de retraite : elle travaille cinq heures par jour avec des horaires fixes, ce qui lui permet de s'occuper de sa fille avant et après l'école. Mais elle est payée au SMIC (8,82 € bruts de l'heure ; 6,88 € nets de l'heure). Son emploi lui rapporte 745 € par mois auquel elle rajoute 100 € de son ex-conjoint et 50 € de PPE [prime pour l'emploi]* » (Clerc, 2010:54). La situation de ces familles témoigne aussi de la façon dont l'organisation du marché du travail et de la protection sociale contribue à maintenir une asymétrie dans la mesure où les emplois des femmes sont toujours considérés comme des salaires d'appoint, quand bien même les salaires masculins auraient disparu, à cause du chômage ou à cause d'une séparation. Avec les familles monoparentales, deux autres populations sont plus particulièrement touchées par la pauvreté. Dès avant la crise, les jeunes en France connaissaient un fort taux de chômage. Le marché du travail est très pénalisant pour les entrants. Avec un chômage des jeunes trois fois supérieur par rapport à l'ensemble de la population active, la France se situe largement au-dessus dans la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE – 23 % contre 18 %). Comme 80 % des nouveaux emplois sont créés sous forme de contrats courts, les entrants connaissent désormais de manière presque systématique une entrée sur le marché du travail par la précarité. Cependant, même à l'intérieur de cette catégorie, cette dernière veut avoir à faire des stages ou des contrats à durée déterminée avant d'acquiescer un contrat à durée indéterminée, et si certains attendent leur premier emploi pendant des mois ou des années, la probabilité qu'ils ne parviennent pas à se placer est trois à quatre fois plus faible que celle des non-qualifiés. Cette proportion est encore largement supérieure dans les quartiers de la politique de ville [zones urbaines sensibles (ZUS)] où le chômage touche 43 % des jeunes hommes (rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles de 2010). Sur ces populations, les effets de l'âge, du quartier et les discriminations à l'embauche en raison de l'origine (même s'il s'agit de jeunes Français, l'expression « issus de l'immigration » sanctionne le caractère héréditaire de leur situation d'étrangers) se cumulent pour aboutir à une éviction systémique des populations. Les populations âgées de 18 ans à 25 ans et légèrement au-dessus sont aujourd'hui les plus touchées par la pauvreté. À l'autre extrême de la pyramide des âges, le chômage de longue durée

(4) Du point de vue individuel, les femmes sont ainsi plus nombreuses que les hommes à être des travailleurs pauvres. Cependant, la pauvreté est calculée à partir des revenus du ménage et non de l'individu. De ce fait, les hommes sont conventionnellement plus nombreux à être des travailleurs pauvres dans la mesure où ils sont moins nombreux que les femmes à avoir un conjoint dont les revenus compensent la faiblesse des leurs.

touche prioritairement les « seniors » et la pauvreté refait son apparition chez les personnes âgées ; des personnes ayant eu des carrières interrompues par le chômage arrivent à l'âge de la retraite. Même si les jeunes retraités sont aujourd'hui la tranche d'âge la plus favorisée du point de vue de la répartition des revenus, cette évolution – qui ne cessera de s'amplifier – brouille une représentation des rapports de force au sein de la société française qui avait pu se développer grâce au travail sociologique de reconstitution des destins des cohortes de Français nés depuis la Seconde Guerre mondiale (Chauvel, 1998). Désormais, le développement d'un rapport discontinu à l'emploi fait sentir ses effets sur toutes les classes d'âge, quoique dans des proportions différentes. Ces effets d'âge sont particulièrement visibles en raison de l'organisation de l'appareil productif français, qui demande un effort d'autant plus intensif sur les actifs au travail que le taux d'activité global est faible. Cependant, l'autre grande variable sociologique classique, à savoir la catégorie socioprofessionnelle, est très fortement explicative du taux de chômage. Celui-ci est quatre fois supérieur pour les ouvriers non qualifiés que pour les cadres. Enfin, la dernière population est celle des étrangers. L'instabilité juridique fragilise les populations migrantes, plus affectées encore si elles sont extra-européennes. Par ailleurs, la racialisation des relations sociales prolonge sur les deuxième et troisième générations ce qu'il convient d'appeler « une pénalité ethnique » subie par ces populations (Fournier et Silberman, 2007). Des discriminations d'une ampleur tout à fait considérables frappent les individus ayant un patronyme à consonance maghrébine ou d'Afrique subsaharienne sur le marché du travail mais aussi dans l'accès au logement, etc. (Duguet *et al.*, 2007). Un effet d'étiquetage négatif lié au quartier achève d'exclure une partie de la jeunesse du marché du travail. Plus généralement, ce sont toutes les populations pauvres ou vulnérables qui souffrent aujourd'hui d'une image négative ou menaçante. Quoique marquées par des variations conjoncturelles, les données sur l'opinion des Français par rapport aux prestations sociales (Croutte et Hatchuel, 2009) témoignent d'une méfiance accrue vis-à-vis des allocataires de minima sociaux suspectés de profiter de leur situation. La représentation des pauvres comme victimes de l'injustice sociale a évolué en direction d'une représentation où la situation des pauvres est rattachée à des variables comportementales (paresse, manque de volonté, etc.) Si c'est d'abord la précarisation de la condition des salariés modestes qui leur fait percevoir les assistés comme des privilégiés ou des profiteurs (Schwartz, 2009), l'effet propre de l'action publique dans ce recentrage de la conflictualité sociale entre les populations modestes ne doit pas être négligé. Les politiques d'insertion n'ont pas réussi à limiter les effets de la précarisation du travail, c'est pourquoi

il leur revient aujourd'hui de les accompagner et de les soulager.

L'ambiguïté des réponses politiques

Les politiques publiques ont eu pour effet de répondre à l'apparition d'un fait social irréductible aux grandes catégories de risque que l'État-providence, issu des ordonnances de Sécurité sociale, prend en charge. Cependant, dans les années ultérieures, ces politiques ont accompagné un effritement des normes d'entrée sur le marché du travail. Leur rôle dans le développement d'une société plus inégalitaire, au moins entre les statuts d'emploi, ne saurait être sous-estimé par les indéniables effets positifs qu'elles ont pu avoir sur les trajectoires individuelles. Le RSA, qui vise à faire diminuer la pauvreté (et ainsi réaliser l'engagement de réduction d'un tiers sur cinq ans pris en 2007) et à simplifier les minima sociaux, a des effets très limités par rapport à ses objectifs initiaux.

Le retour de l'assistance

Face à l'exclusion, la France cherche à combler les failles de son système de protection qui repose largement sur les assurances sociales. D'une certaine manière, les réponses se sont modelées sur les nouvelles formes d'emploi. On peut ainsi noter l'homologie entre la forme contractuelle par laquelle le législateur a, au moment de l'adoption de la loi portant création du RMI, choisi d'institutionnaliser l'échange des droits et des devoirs entre l'individu et la collectivité, d'une part, et les nouvelles exigences d'autonomie, de mobilité, d'adaptabilité auxquelles les salariés ont été confrontés dans leur rapport au travail, d'autre part, évolutions que les formes d'emploi ont également suivi (avec une augmentation de la proportion des emplois créés sous forme de contrat à durée déterminée). Les politiques d'insertion sont promues comme l'envers – positif – des processus et des trajectoires d'exclusion et comme avant-gardistes des formes de protections sociales dites « actives », c'est-à-dire dans lesquelles l'aide sociale est envisagée de manière individualisée comme la contrepartie d'une démarche personnelle « responsable ». Cela est vrai, mais avec une nuance de taille : dans l'esprit du RMI, si on pouvait parler de responsabilisation, c'est dans la stricte mesure où il s'agissait d'une responsabilité partagée entre l'individu et la société, où cette dernière portait la plus grande part et qui avait pour vocation de faire advenir une égalité de participation à la société. L'insertion a ainsi fondé, en puisant dans le cœur des valeurs républicaines d'intégration sociale, un consensus sur un retour de l'assistance dans le paysage institutionnel français qui aurait sans cela été impossible. L'insertion constitue bien une forme, spécifiquement française – ou pour être plus exact républicaine – d'activation de la

protection sociale, irréductible aux politiques de remise sur le marché du travail qui se sont développées dans d'autres pays à la même époque ou dans les années 1990, et dans le giron desquelles elles ont finalement été réintégrées à la fin des années 2000 (Barbier, 2008). L'attachement des promoteurs de l'insertion à différencier le RMI de l'aide sociale est de ce point de vue très significatif, de même que leur silence sur les différences, sans doute plus importantes encore, qu'il y avait entre ce dispositif et les assurances sociales (Strobel, 2008). Sans cette référence aux sources de légitimité de la tradition républicaine, le recours à l'assistance aurait irrémédiablement été perçu comme un renoncement. Seulement, floue dans son contenu comme dans son application, l'insertion englobe des dimensions allant de la vie quotidienne dans son volet social à la régulation du marché du travail. Seul le refus de l'assistance procure une unité aux politiques d'insertion. À la limite, et au risque d'interpréter *a posteriori* le sens des événements comme contraire à la volonté des acteurs qui les ont initiés, on peut considérer que l'insertion est le vocable sur lequel les différentes parties prenantes se sont accordées pour désigner le type d'action qu'il convenait de mettre en œuvre pour justifier le recours à l'assistance. Sans céder à l'illusion rétrospective de la fatalité, c'est en tout cas ainsi que la société française allait s'approprier ce dispositif.

L'institutionnalisation de la précarité de l'emploi

Comme toute autre politique ciblée sur un objet particulier, les politiques d'insertion ne peuvent réussir qu'en ne fonctionnant pas à rebours des politiques générales. Or, il y a une contradiction entre les politiques particulières qui affichent une ambition d'intégration durable des individus sur le marché du travail, d'une part, et les politiques générales qui favorisent le développement du travail précaire, peu rémunérateur et peu qualifiant, d'autre part. En un premier sens, les premières sont souvent des mesures de compensation et de correction des effets que les secondes ont suscité. Ainsi, les politiques d'insertion ont été développées pour lutter contre les effets du chômage d'exclusion au moment même où celui-ci était de moins en moins indemnisé. Ainsi, les réformes restrictives de l'indemnisation de l'assurance-chômage, notamment celles intervenues entre 1993 et 2003, ont entraîné un report mécanique sur le RMI qui est devenu la troisième composante de l'indemnisation du chômage (Outin, 2008) après l'assurance chômage et l'allocation spécifique de solidarité (ASS). À l'inverse, les périodes de croissance économique n'ont permis que de stabiliser, mais pas de faire diminuer le nombre d'allocataires. Par un effet de file d'attente inversée, où les derniers arrivés

sont les premiers servis, les « RMIstes », souvent d'anciens chômeurs ayant perdu leurs droits à l'assurance, sont considérés comme les moins employables et les derniers à bénéficier de la reprise. Or, si le RMI a été conçu pour combler les interstices de la protection sociale assurancielle, la persistance d'un chômage de longue durée, la transformation des modes de production, le recours plus fréquent à la flexibilité de l'emploi ainsi que la multiplication des parcours de vie atypiques ont profondément déstabilisé ce modèle. Une fraction croissante de la population en âge de travailler est ainsi sortie durablement de l'activité et même du système de Sécurité sociale. Cette évolution n'est pas le reflet d'une « crise » passagère de la société salariale, mais plutôt les prémices de l'instauration d'une nouvelle norme d'emploi.

En un second sens, plus profond, on peut dire qu'en France, les politiques d'insertion ont directement contribué au développement du sous-emploi. Les contrats aidés grâce auxquels on souhaitait, et souhaite toujours (5), réintégrer les allocataires en leur proposant un « sas » vers le marché du travail ont contribué à l'institutionnalisation d'un sous-emploi précaire et peu rémunérateur (Boismenu *et al.*, 2004). Ainsi a-t-on assisté à l'émergence d'un quasi-« second marché du travail » dans lequel les politiques d'insertion elles-mêmes ont joué un rôle très important. Le développement du travail à temps partiel a déplacé la norme salariale vers un demi-SMIC, et l'apparition massive de ces emplois a ramené le gain d'un travailleur à un niveau proche de celui du RMI. Enfin, par les effets d'aubaine qu'il procure, ce second marché du travail a exercé une pression sur les salaires des travailleurs les plus vulnérables du secteur privé qui ne bénéficient pas des droits connexes aux prestations de solidarité. Les politiques d'insertion ont un effet positif en permettant à des individus de reprendre une activité salariée. Cependant, les effets de structure de ces dispositifs sont plus compliqués à évaluer. Les contrats aidés, qui n'ont d'ailleurs jamais bénéficié d'une grande stabilité juridique, ne garantissent pas une intégration pérenne puisqu'ils sont limités dans le temps. Ils ont en outre un effet de régulation sur le marché du travail car sont largement coupés du premier marché du travail. Ils ont été très fortement critiqués pour entériner un éloignement du marché du travail pour leurs bénéficiaires, au lieu de leur servir de tremplin et de structurer une deuxième composante du marché de l'emploi, dérogatoire en termes de droits et de protections par rapport au premier. Cette dualisation progressive du marché du travail serait d'ailleurs la modalité proprement française de mise en œuvre des politiques d'activation et entretiendrait une précarité de l'emploi

(5) Les différents contrats aidés ont été unifiés dans le contrat unique d'insertion en 2010.

qui ne connaît pas d'équivalents dans d'autres pays (Barbier, 2005). Dans ce nouveau contexte, la thématique des « trappes à inactivité » s'est imposée, pour désigner une situation où il n'y aurait pas de différence significative entre salaire et revenu de remplacement (allocation de chômage ou minima sociaux), c'est-à-dire lorsque les individus sans emploi n'ont financièrement pas intérêt à accepter les emplois auxquels ils peuvent prétendre. Le terme « trappe » signifie ainsi que des minima sociaux trop généreux enfermeraient dans l'inactivité des chômeurs trop peu incités à reprendre un emploi. Dès 2000, un rapport dirigé par Jean-Michel Belorgey attire l'attention sur la nécessité de lisser les effets de seuil pour éviter que des individus ne perdent trop en reprenant un travail (Belorgey, 2000). La prime pour l'emploi [PPE – (6)] a également été créée en 2001 pour « rendre le travail payant » et accroître le différentiel des revenus entre le travail et les revenus de remplacement. Son seuil d'éligibilité a cependant été déterminé de manière à ne pas encourager le travail à temps partiel. Mais la PPE excluait les salariés les plus fragiles qui en auraient le plus besoin. Le seuil d'éligibilité a donc été abaissé mais pas jusqu'à prendre en compte les emplois à temps très partiel.

Le revenu de solidarité active : une révolution en crise ?

La réforme portant création du revenu de solidarité active (RSA) a cherché à refonder les politiques d'assistance. Le RSA est, en effet, emblématique de la position actuelle de la société française par rapport à la thématique de la lutte contre la pauvreté. Une lutte considérée comme centrale dans la définition d'un pacte social, et ce dès l'époque révolutionnaire. Cette réforme témoigne d'une suspicion profonde de la société française vis-à-vis des assistés en même temps qu'elle s'accompagne de la définition d'objectifs ambitieux – et, pour la première fois, chiffrés – de réduction de la pauvreté. Précédemment, en 2003, avait été instauré le revenu minimum d'activité (RMA), dispositif ciblé sur les allocataires présents depuis plus de deux ans dans le dispositif, et qui visait à faire rembourser à l'allocataire, par son travail, le montant de son allocation, en fait versée à l'employeur. Le RSA consiste en un double dispositif. Dans une logique de simplification et de rationalisation, il opère d'abord la fusion de l'ancien RMI et de l'ancienne allocation de parent isolé. Cependant, la non-intégration de la PPE a limité la portée de cette rationalisation qui se révèle donc inachevée. L'autre aspect, qui en constitue la principale innovation, est l'extension des mécanismes d'intéressement dès la première

heure travaillée et l'absence de limitation dans le temps de la possibilité de cumul des revenus issus de la solidarité et du travail. L'adoption du principe du RSA par les deux candidats principaux à l'élection présidentielle de 2007 témoignait ainsi du consensus qui s'était instauré en France pour considérer que le RMI avait été trop laxiste dans l'application des « devoirs » qu'il convient de mettre face aux droits. Son adoption montre également, par contraste avec l'échec du CI-RMA (contrat d'insertion qui s'adressait aux bénéficiaires de minima sociaux), que la France n'était pas disposée à adopter un pur système de « *workfare* » où une contrepartie en travail explicite serait exigée des assistés. Il faut dire également que l'offre d'insertion susceptible d'être proposée en regard du devoir éventuellement imposé aux allocataires fait défaut de manière structurelle. Pas plus de 15 % des allocataires du RMI n'ont participé à des actions de formation sur une année ; pas plus d'un allocataire sur deux n'a bénéficié de l'obligation légale de signer un contrat d'insertion.

Le RSA a évolué dans une direction positive au moins sur deux points. D'abord, il a été associé à des objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté – de moins 30 % en cinq ans –, ce qui devrait contraindre les politiques à une exigence de résultat. De plus, il a permis un surcroît de redistribution envers les populations modestes. Ensuite, il a été précédé d'une série d'expérimentations devant permettre de s'assurer de l'efficacité du dispositif avant de le promulguer. Or, même si le rapport du Comité national d'évaluation des expérimentations a souligné la modicité des résultats en terme de retour à l'emploi (supérieur de 9 % dans les zones test bénéficiant du dispositif), la généralisation du dispositif a été anticipée pour pouvoir enterrer symboliquement le RMI vingt ans jour pour jour après sa création. La préférence française pour le symbole avait repris ses droits, au détriment d'un processus qui, à terme, peut soumettre les politiques de lutte contre la pauvreté à une culture du résultat et de la preuve. Le problème est que ces dispositifs d'évaluation économétrique individualisent radicalement l'appréciation de la pauvreté, et ont pour effet de la dissocier de la question des inégalités et de l'organisation sociale.

Des questions n'ont cependant pas manqué d'être posées sur les effets à long terme ou les conditions de réussite du nouveau dispositif. La non-revalorisation du RSA socle, c'est-à-dire l'ancien RMI, apparaît moralement choquante car elle entérine la baisse de pouvoir d'achat de tous ceux qui ne

(6) La PPE est attribuée aux foyers fiscaux dont l'un au moins des membres exerce une activité professionnelle et dont les revenus ne dépassent pas certaines limites. Il s'agit d'un crédit d'impôt : le montant de la PPE est, selon le cas, automatiquement déduit de l'impôt sur le revenu à payer ou versé par chèque ou virement du Trésor public (source : <http://vosdroits.service-public.fr/F2882.xhtml#N100FD>).

peuvent reprendre un emploi. Hélène Périvier parle ainsi de « *victimes collatérales du RSA* » (2008) pour désigner tous ceux, c'est-à-dire près de neuf dixièmes des allocataires de l'ex-RMI, pour qui rien, ou presque, n'a changé avec la nouvelle loi. Le choix même de recourir à l'assistance pour rendre le travail payant, en lieu et place d'un abaissement du seuil d'éligibilité de la PPE est également contesté, par Thomas Piketty notamment. Se pose, enfin, la question de l'accompagnement car, en décidant d'orienter vers le service public de l'emploi tous les allocataires qui ne présentaient pas de difficultés sociales particulières, le RSA a produit une rupture entre insertion sociale et insertion professionnelle, rupture qui avait été combattue à l'époque du RMI au nom de la nécessaire interpénétration de ces deux logiques dans le traitement de situations toujours singulières. Jean-Luc Outin (2008) a mis en avant le rôle structurant pour le marché du travail de ces dispositifs conçus et évalués dans la perspective d'une amélioration des trajectoires individuelles. Dans le prolongement de ses travaux sur le rôle du RMI dans l'indemnisation du chômage, il apparaît que le RSA est appelé à jouer un rôle croissant de compensation de l'indemnisation du chômage. *A posteriori*, ces craintes semblent être particulièrement fondées dans la mesure où le taux de chômage de longue durée a connu une très forte augmentation en 2010 (+ 30 %) et que les mesures d'allongement de l'indemnisation du chômage n'ont été conçues que de manière temporaire. Comment évaluer l'échec ou la réussite du RSA ? Cette question est difficile car la courbe du RSA doit, en effet, se lire de manière contradictoire. Elle est – du point de vue de ses concepteurs, mais sans doute pas du point de vue des salariés qui en bénéficient – positive quand il est question du RSA activité mais négative dès lors qu'il s'agit du RSA socle. Les effectifs du RSA socle ont fortement augmenté depuis deux ans. Pour ce qui concerne la nouveauté du RSA, le complément d'activité, étant donné que deux tiers des 1,7 million des bénéficiaires potentiels n'y ont pas prétendu, les effets en terme de réduction de la pauvreté ont été fortement limités (71 000 personnes étaient, en 2010, sorties des bas revenus grâce au RSA activité).

La question du non-recours a pris une importance décisive. Ce phénomène fait apparaître une caractéristique : le refus affirmé que les salariés modestes mettaient à être identifiés à des assistés. Au-delà de cet élément structurel, un élément de contexte est intervenu pour freiner la « montée en charge » du dispositif : la crise économique qui, comme toujours, assèche le vivier d'emplois précaires – intérim ; contrats à durée déterminée font toujours les frais de l'adage « dernier entré, premier sorti » en période de ralentissement économique. Malgré cet assèchement conjoncturel, les

données rapportées par les associations montrent que le RSA n'a pas empêché la pauvreté des actifs de se développer. Il est ainsi possible que, conformément à la vision proposée avec Serge Paugam avant son application (Paugam et Duvoux, 2008), le RSA ne constitue une forme d'institutionnalisation de la précarité au lieu de la combattre véritablement. Même si ses effets ont été largement amoindris par le contexte économique qui a appauvri le volume d'emplois peu qualifiés compatibles avec le RSA, nul doute que l'inversion du cycle économique ne redonne une grande pertinence à cet instrument. Certains secteurs économiques pourraient limiter les augmentations de salaire en raison du complément d'activité offert par le RSA.

Le débat sur l'évaluation d'un dispositif qui ne détient pas, en lui-même, les ressorts de son succès ou de son échec, ces derniers étant avant tout liés à l'emploi et au logement, n'est en fait que de peu d'intérêt. Les données d'évaluation permettent, en revanche, de faire apparaître les contours de classes sociales dont les ressources et le mode de vie sont très précaires. En effet, le premier point à relever est la proportion considérable des entrées-sorties dans le dispositif. La volatilité des ressources des allocataires de minima sociaux était déjà connue au temps du RMI, mais elle prend avec le RSA des proportions largement supérieures du fait de la prise en compte des revenus d'emplois très précaires. Synonyme d'instabilité des situations, cette volatilité des revenus est d'autant plus forte que les allocataires du RSA-activité ont, en général, des revenus supérieurs à ceux estimés si l'ensemble de la population éligible avait demandé à bénéficier de la prestation. Cela signifie que les allocataires ayant les emplois les plus précaires et les moins rémunérateurs sont également les plus susceptibles de recourir à la prestation. Cette volatilité traduit la très grande instabilité des conditions d'emploi et conforte l'hypothèse d'une institutionnalisation de la précarité de l'emploi. Du point de vue de la gestion du dispositif, cela impose la nécessité d'une adaptation en temps réel du calcul des ressources, avec les risques de versement d'indus et, à terme, la déstabilisation de la situation des personnes. La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) a montré que la complexité du traitement des dossiers critiquée dans le RMI n'avait pas disparu et que les allocataires étaient toujours ballottés d'une institution à l'autre. Le deuxième élément qui caractérise ces populations est qu'elles se situent dans un continuum de situations de vulnérabilité. En atteste le fait que, de manière très paradoxale, à côté du non-recours des personnes qui auraient droit à la prestation, de très nombreux dossiers font l'objet d'un refus de versement de la prestation au motif que les demandeurs ont des revenus légèrement

supérieurs au plafond autorisé (souvent parce qu'ils partagent leur vie avec une personne qui a des revenus et que l'ensemble des gains du ménage sur lequel est calculé la prestation est alors supérieur au seuil d'éligibilité). Une partie importante des personnes vivant dans des foyers modestes réclament une prestation à laquelle elles n'ont pas le droit tandis que les personnes auxquelles elle est destinée ne la réclament pas...

La préférence individuelle pour l'assistance

Les débats sur la pauvreté et sur l'exclusion sont symptomatiques des conceptions du lien social en vigueur dans une société. La thématique de la désincitation au travail et des « trappes à inactivité », pratiquement absente du débat public jusqu'en 1998, s'est imposée depuis. La question des fraudes a également fait l'objet d'une attention accrue. Il s'agit bien d'un détournement systématique des causes du système social dans son ensemble – et notamment du marché du travail – vers les individus. En effet, les politiques d'activation ont pour effet de transformer, de manière radicale, les idéologies à travers lesquelles les sociétés interprètent les problèmes sociaux, bien plus que les problèmes sociaux eux-mêmes (Barbier, 2008). Cependant, l'hypothèse des « trappes à inactivité » a le défaut rédhibitoire de ne pas prendre en compte le contexte social dans lequel les individus font leurs choix. Or, ce contexte est d'abord marqué par la demande de travail des entreprises et, surtout, le type d'emplois demandés par les entreprises. De plus, elle ne prend pas en compte les situations locales et les déterminants sociaux, pourtant très forts (âge, problèmes de santé, faible qualification). Les sociologues François Dubet et Antoine Vérétoit (2002) ont montré que même les allocataires du RMI dont le revenu baissait en reprenant un emploi le faisaient malgré tout dans des proportions importantes. La dépendance matérielle envers l'Institution se redouble d'une dépendance sociale envers les travailleurs sociaux et le système administratif. Cette chute est tellement insupportable que, dans bien des cas, les personnes qui pourraient en bénéficier préfèrent ne pas demander les aides qui leur sont octroyées (7). La méconnaissance des possibilités d'intéressement influe largement sur les comportements (Deroyon *et al.*, 2008).

La complexité des situations et des déterminations sociales qui pèsent sur les individus disparaît dans les épures économétriques. Tout s'y passe comme si la société était composée d'atomes isolés, exprimant des « préférences » déconnectées des contextes dans lesquelles elles prennent sens. Ces études comparent un ménage dont tous les

revenus émanent de l'assistance et un ménage dont tous les revenus proviennent d'un travail exercé pour une rémunération équivalente au SMIC à mi-temps. Or, dans les faits, l'assistance et le travail sont souvent enchaînés dans des séquences courtes, même si les séquences d'alternance peuvent elles-mêmes s'étaler pendant des années de précarité. De plus, une proportion importante des allocataires de l'assistance travaille. En fait, ce qui domine semble être, faute sans doute d'un accompagnement adapté (Méda, 2008), la méconnaissance la plus élémentaire des mécanismes d'intéressement et donc de la possibilité même de calculer les gains et les pertes entre travail et assistance.



Conclusion

L'assistance s'est redéployée pour contrer l'apparition des « nouveaux pauvres ». Après plus de vingt années de développement de ces politiques, le remplacement du RMI par le RSA a marqué l'aboutissement d'une transformation de la représentation de la société française envers des personnes qui bénéfici(ai)ent de ces programmes. Ces politiques sont souvent liées à une évolution de l'image de leurs bénéficiaires, dans un sens souvent négatif, et cette image négative est très souvent intériorisée par les individus, elle produit des effets de clivage non seulement entre la population et les pauvres mais également entre les pauvres eux-mêmes. Enfin, la littérature sur l'État-providence a montré que c'est d'abord par des politiques générales, universelles, que la pauvreté est la plus efficacement combattue. Walter Korpi et Joakim Palme (1998) ont souligné qu'il existait en matière de pauvreté un paradoxe de la redistribution. Plus celle-ci est ciblée sur la lutte contre la pauvreté et moins elle a de chances d'aboutir. De ce point de vue, le développement des politiques résiduelles dont on a rendu compte dans cet article accompagne, bien plus qu'il ne combat, le développement récent des inégalités. Si la France a, en comparaison avec d'autres pays, résisté au redéploiement inégalitaire, les réformes successives de son système fiscal, les transformations du marché du travail et leur gestion par des instruments ciblés accompagne une inversion de tendance que seules des politiques d'investissement massif en capital humain et à vocation « universaliste » seraient susceptibles d'inverser. Aussi, un diagnostic précis sur les situations de vulnérabilité qui se déploient à la lisière du marché du travail et dans les strates inférieures des couches populaires serait

(7) Sur ce point, on consultera les travaux de l'Odenore (Observatoire du non-recours aux droits sociaux) sur le site : <http://odenore.msh-alpes.fr/>

particulièrement utile. Une connaissance plus fine des allocataires du RSA activité, populations qui tiennent volontiers à distance les institutions d'assistance et qui, pourtant, ont la possibilité d'y recourir, apparaît de ce point de vue particulièrement

nécessaire. L'ambiguïté des effets objectifs se prolongerait sans doute dans le constat de l'ambiguïté de la perception subjective de ces politiques par des populations en position de charnière dans un système social dualisé.

Références bibliographiques

- Audier F., Dang A.-T. et Outin J.-L., 1998, *Le RMI comme mode particulier d'indemnisation du chômage*, in **Les politiques sociales catégorielles. Fondements, portée et limites** (sous la dir. de Méaut P. et Mossé P.), Paris, L'Harmattan :124-143.
- Barbier J.-C., 2005, *La précarité. Une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale*, **Revue française de sociologie**, vol. 46, n° 2:351-371.
- Barbier J.-C., 2008, *L'« activation » de la protection sociale, existe-t-il un modèle français ? in Où va la protection sociale ?* (sous la dir. de Guillemard A.-M.), Paris, PUF :165-182.
- Béland D., 2007, *The social exclusion discourse: Ideas and policy change*, **Policy & Politics**, vol. 35, n° 1:123-139.
- Belorgey J.-M., 2000, **Minima sociaux, revenus d'activité, précarité**, rapport du groupe présidé par Jean-Michel Belorgey, Commissariat général du Plan, Paris, La Documentation française.
- Boismenu G., Dufour P. et Noël A., 2004, **L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les sans-emploi en Europe et en Amérique du Nord**, Les Presses de l'université de Montréal-PIE, Peter Lang, Bruxelles.
- Bourdieu P., 1993, **La Misère du monde**, Paris, Le Seuil, collection Libre examen.
- Castel R., 1995, **Les métamorphoses de la question sociale**, Paris, Fayard.
- Chauvel L., 2001, *Le retour des classes sociales ?*, **Revue de l'OFCE**, n° 79:315-359.
- Chauvel L., 1998, **Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle**, Paris, PUF, collection Le Lien social, réédition collection Quadrige en 2010.
- Clerc D., 2010, **La paupérisation des Français**, Paris, Armand Colin, collection 25 questions décisives sur.
- Crouette P. et Hatchuel G., 2009, « Prestations sociales, prestations familiales et aides aux familles : état de l'opinion début 2009 », CREDOC, rapport n° R258.
- Deroyon T., Hennion M., Maigne G. et Ricroch L., 2008, *L'influence des incitations financières sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI*, in **Le RMI, l'état des lieux 1988-2008** (sous la dir. de Lelièvre M. et Nauze-Fichet E.), Paris, La Découverte, collection Recherches.
- Dubet F. et Vérétoout A., 2002, *Une réduction de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ?*, **Revue française de sociologie**, vol. 43, n° 1.
- Duguet E., Léandri N. L'Horty Y. et Petit P., 2007, « Discriminations à l'embauche : un testing sur les jeunes des banlieues d'Île-de-France », Rapports et Documents, Centre d'analyse stratégique.

- Fassin D., 2006, *Souffrir par le social, gouverner par l'écoute. Une configuration sémantique de l'action publique*, *Politix*, n° 73:137-157.
- Fournier I. et Silberman R., 2007, *Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps. Contribution à la théorie de l'assimilation segmentée*, *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 2:243-292.
- Lazarus A. et Strohl H., 1995, *Une souffrance qu'on ne peut plus cacher*, Paris, La Documentation française.
- L'Horty Y., 2008, *Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté ? Regards croisés sur l'économie*, n° 4:152-161.
- Korpi W. et Palme J., 1998, *The paradox of redistribution and strategies of equality: Welfare institutions, inequality and poverty in the Western Countries*, *American Sociological Review*, vol. 63, n° 5:611-687.
- Méda D., 2008, « **Le revenu de solidarité active en question** », *la vie des idées.fr*, publié le 24 avril (<http://www.laviedesidees.fr/Le-Revenu-de-Solidarite-Active-en.html>).
- Outin J.-L., 2008, « **Le RSA et la lutte contre la pauvreté** », *la vie des idées.fr*, publié le 21 mai (<http://www.laviedesidees.fr/Le-Revenu-de-Solidarite-Active-en.html>).
- Paugam S., 1991, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, collection Sociologies.
- Paugam S. et Duvoux N., 2008, *La régulation des pauvres*, Paris, PUF, collection Quadrige.
- Peugny C., 2009, *Le déclassement*, Paris, Éditions Grasset & Fasquelle.
- Périvier H., 2008, « **Les victimes collatérales du RSA** », *la vie des idées.fr*, publié le 21 mai (<http://www.laviedesidees.fr/Le-Revenu-de-Solidarite-Active-en.html>).
- Ponthieux S., 2010, « In-work poverty in the EU », Eurostat, Eurostat methodologies and working papers.
- Schwartz O., 2009, « **Vivons-nous encore dans une société de classes ? Trois remarques sur la société française contemporaine** », *la vie des idées.fr*, publié le 22 septembre (<http://www.laviedesidees.fr/Le-Revenu-de-Solidarite-Active-en.html>).
- Strobel P., 2008, *La Revue française des Affaires sociales et la pauvreté : des approches sélectives, réédité dans Penser les politiques sociales. Contre les inégalités : le principe de solidarité*, La Tour d'Aigues, l'Aube:88-108.

